Corrigé – Brevet 2023 – histoire-géographie-EMC – Pays du groupe 1

Analyser et comprendre des documents en géographie, Maîtriser différents langages pour raisonner et utiliser des repères historiques, Mobiliser des compétences relevant de l'enseignement moral et civique

Corrigé détaillé rédigé par Benjamin, professeur particulier – benprofparticulier.fr

Exercice 1 – Analyser et comprendre des documents en géographie *(20 pts)*

1) L'**auteur** de l'affiche est le **conseil départemental de la Lozère**, une collectivité territoriale, qui signe l'affiche en bas à droite (logo « Lozère, le département ») et anime le réseau d'accueil « Lozère Nouvelle Vie ». Il agit avec des partenaires dont les logos figurent en bas de l'affiche : l'État, la Région Occitanie, l'Union européenne ou encore le Pays du Gévaudan-Lozère.

Les **destinataires** sont des personnes qui n'habitent pas en Lozère, en particulier des **familles venues des villes** et des **porteurs de projets** qui souhaitent créer une activité (« artisanat, agriculture, tourisme… »). L'affiche s'adresse directement à eux : « 2 jours pour une nouvelle vie, pourquoi pas vous ? ».

2) L'affiche propose un **séjour de découverte de deux jours**, les « 17 et 18 octobre 2019 » (« 3ème édition »), pour « construire votre projet en Lozère ». Au programme : « Présentation de la Lozère », « Entretiens individuels avec les partenaires », « Rencontres avec des élus » et « Visites d'entreprises ». Il faut s'inscrire en ligne « avant le 13 septembre 2019 », et une partie des frais de séjour est prise en charge (précision en petits caractères signalée par l'astérisque).

Le **but** est d'**attirer de nouveaux habitants et de nouveaux actifs** dans ce département rural et peu peuplé (la Lozère est le département le moins peuplé de France). Il s'agit de lutter contre le vieillissement et le déclin démographique, de créer des activités et des emplois et de maintenir la vie dans les villages : l'affiche invite à « S'installer en Lozère, naturellement ! ».

3) Les familles qui acceptent cette offre viennent chercher un **cadre de vie** de qualité : la photographie montre un grand lac, des prairies verdoyantes et des forêts, sous un ciel bleu, loin du bruit, de la pollution et de l'entassement des grandes villes. Elles recherchent le calme, l'espace, la nature et une vie de famille plus agréable (la famille est souriante et joue au premier plan). Elles viennent aussi chercher une **« nouvelle vie »** professionnelle : créer leur propre activité dans l'artisanat, l'agriculture ou le tourisme, avec l'aide des partenaires et des élus.

4) Plusieurs arguments du texte justifient que « les campagnes, par de nombreux aspects, vont bien » :

- **un dynamisme démographique** : « Ces vingt dernières années, les territoires peu denses ont en moyenne connu la croissance démographique la plus favorable » ;
- **l'arrivée de nouveaux habitants actifs** : « Un puissant mouvement de mobilité des villes vers les campagnes est à l'œuvre », qui concerne aussi « les actifs, et notamment les cadres » ;
- **des moyens financiers** : ces territoires restent « mieux dotés en argent public que les villes proportionnellement au nombre d'habitants » ;
- **un dynamisme économique** : « les territoires ruraux sont nombreux à créer des emplois, de la valeur ajoutée et des activités économiques innovantes » ;
- **un potentiel supérieur à celui des villes** : « le potentiel du rural est supérieur à celui des métropoles, largement exploitées et congestionnées ».

Trois arguments suffisent, à condition de les citer entre guillemets.

> ⚠ **Piège.** Le texte signale aussi « le recul des services publics en milieu rural » : c'est une limite, pas un argument montrant que les campagnes vont bien. Ne le range pas parmi tes trois arguments.

5) Les espaces de faible densité, souvent présentés comme des espaces en déclin, possèdent en réalité de nombreux atouts qui peuvent être valorisés.

Leur premier atout est leur **cadre de vie**. L'affiche de la Lozère met en avant la nature, les paysages, le lac et le calme, qui attirent des familles lassées des grandes villes. Le logement et le foncier y sont aussi moins chers qu'en ville. Ces territoires connaissent ainsi un renouveau démographique : selon le document 2, ils ont connu « la croissance démographique la plus favorable » depuis vingt ans, grâce à « un puissant mouvement de mobilité des villes vers les campagnes » qui concerne des retraités mais aussi des actifs et des cadres. Ces nouveaux habitants, appelés néo-ruraux, sont de plus en plus nombreux depuis que le développement d'Internet et du télétravail permet de travailler loin des grandes villes.

Ces espaces ont aussi des **atouts économiques**. Ils se prêtent à l'agriculture, notamment aux productions de qualité et aux produits du terroir sous label, à l'artisanat et au tourisme vert, que l'affiche cite explicitement (« artisanat, agriculture, tourisme… »). Les paysages protégés, comme ceux des parcs naturels, attirent de nombreux visiteurs. Le document 2 souligne que les territoires ruraux créent « des emplois, de la valeur ajoutée et des activités économiques innovantes », et qu'ils ont un potentiel « supérieur à celui des métropoles, largement exploitées et congestionnées ».

Enfin, ces atouts sont **valorisés par de nombreux acteurs**. Le conseil départemental de la Lozère organise des séjours pour attirer des porteurs de projets, avec l'aide de l'État, de la Région et de l'Union européenne ; les territoires ruraux sont aussi « mieux dotés en argent public que les villes proportionnellement au nombre d'habitants ». Des difficultés demeurent cependant, comme « le recul des services publics » (écoles, hôpitaux, bureaux de poste), qui oblige les élus à agir pour maintenir l'attractivité de ces territoires.

> 💡 **Astuce.** La consigne demande « les documents **et** vos connaissances » : chaque paragraphe doit citer au moins un document et ajouter une connaissance personnelle (néo-ruraux, télétravail, tourisme vert, produits du terroir, rôle des collectivités et de l'Union européenne).

Exercice 2 – Maîtriser différents langages pour raisonner et utiliser des repères historiques *(20 pts)*

1. Développement construit

Plan : I. Une population qui augmente, s'urbanise et se diversifie ; II. L'entrée dans la société de consommation ; III. De nouveaux droits pour les femmes et les jeunes, puis le retour de la crise.

> Après la Seconde Guerre mondiale, la France connaît une forte croissance économique : ce sont les « Trente Glorieuses » (1945-1973). Sous la IVe puis la Ve République, la société française change profondément. Quelles sont les principales transformations de la société française des années 1950 aux années 1980 ?
>
> D'abord, la population augmente et se transforme. Grâce au baby-boom, la France passe d'environ 40 millions d'habitants en 1946 à plus de 54 millions au début des années 1980. L'exode rural vide les campagnes : les agriculteurs, qui représentaient plus d'un quart des actifs au début des années 1950, sont moins de 10 % trente ans plus tard. Les Français travaillent de plus en plus dans les services et vivent en ville, dans les grands ensembles construits en banlieue, comme à Sarcelles. Pour répondre aux besoins de main-d'œuvre, la France fait appel à des travailleurs immigrés venus d'Espagne, du Portugal et du Maghreb.
>
> Ensuite, le niveau de vie progresse et la société de consommation s'impose. Les ménages s'équipent en réfrigérateurs, machines à laver, téléviseurs et automobiles ; les supermarchés se multiplient et les congés payés développent les loisirs et le tourisme.

> Enfin, la place des femmes et des jeunes évolue. Les femmes sont de plus en plus nombreuses à travailler ; depuis 1965, elles peuvent exercer une profession et ouvrir un compte bancaire sans l'autorisation de leur mari. La loi Neuwirth (1967) autorise la contraception et la loi Veil (1975) dépénalise l'avortement. Les jeunes, plus nombreux et scolarisés plus longtemps, réclament davantage de liberté lors de Mai 1968 ; en 1974, la majorité passe de 21 à 18 ans. Après les chocs pétroliers de 1973 et de 1979, le chômage progresse. En 1981, l'élection de François Mitterrand ouvre une nouvelle période de réformes, comme l'abolition de la peine de mort.
>
> Ainsi, en une trentaine d'années, la société française devient plus urbaine, plus riche et plus libre, même si la crise économique fragilise une partie de la population à partir des années 1970.

💡 **Astuce.** La consigne demande de « décrire les transformations » : chaque paragraphe doit montrer un changement entre un « avant » et un « après ». Appuie-toi sur des exemples précis et datés (baby-boom, exode rural, grands ensembles, loi Neuwirth 1967, Mai 1968, loi Veil 1975, majorité à 18 ans en 1974).

2. Repères sur l'annexe

1. Années à écrire sous chaque image numérotée :

- image 1, président de la République élu au suffrage universel : **1962** (référendum d'octobre 1962) ;
- image 2, manifestations étudiantes sous de Gaulle : **1968** (Mai 1968) ;
- image 3, armistice de la Première Guerre mondiale : **1918** (11 novembre 1918) ;
- image 4, chute du mur de Berlin : **1989** (9 novembre 1989) ;
- image 5, F. Mitterrand élu président de la République : **1981** ;
- image 6, droit de vote des femmes : **1944** (ordonnance du 21 avril 1944 ; les femmes votent pour la première fois en 1945).

> ⚠ **Piège.** L'image 1 montre aussi, en arrière-plan, un journal du référendum d'« Octobre 1946 » sur la Constitution de la IVe République. La date attendue est celle du repère écrit dans l'étiquette, l'élection du président au suffrage universel : 1962.

2. Numéros à reporter dans les ronds de la frise, du bas (1910) vers le haut (2010) :

- rond situé juste avant 1920 : **3** (1918) ;
- rond situé entre 1940 et 1950 : **6** (1944) ;
- premier rond situé entre 1960 et 1970 : **1** (1962) ;
- second rond situé entre 1960 et 1970 : **2** (1968) ;
- premier rond situé entre 1980 et 1990 : **5** (1981) ;
- second rond situé entre 1980 et 1990 : **4** (1989).

Exercice 3 – Mobiliser des compétences relevant de l'enseignement moral et civique *(10 pts)*

1) Le droit de vote permet aux citoyens d'exprimer leur volonté de deux façons :

- ils **élisent** « leurs représentants (parlementaires à l'Assemblée nationale et au Sénat) et leurs gouvernants (président de la République, maires...) » : c'est la démocratie représentative, et le vote « fonde la légitimité des élus » ;
- ils peuvent **participer directement** « à la prise de décision politique lorsqu'un texte est présenté à leur approbation par la voie du référendum » : c'est la démocratie directe.

2) Deux arguments expliquent que le vote n'est pas obligatoire en France (deux parmi les trois) :

- « le vote n'est pas obligatoire par principe » : c'est un droit, et, « comme tout autre droit », on peut choisir de ne pas l'exercer ; il serait paradoxal de le transformer en contrainte ;

- une obligation devrait être contrôlée : « Il faudrait créer une sanction pénale efficace, faute de quoi la nouvelle obligation demeurerait lettre morte » ;
- forcer les citoyens à voter « pourrait avoir un impact sur les résultats (augmentation des votes blancs ou nuls, par exemple) ».

3) La mairie de Fontenay-sous-Bois a lancé cette campagne pour **lutter contre l'abstention**, en particulier chez les **jeunes**, qui votent moins que le reste de la population. Elle veut les inciter à **s'inscrire sur les listes électorales** avant la date limite du « 4 mars » afin de pouvoir voter à l'« Élection présidentielle 2022 » : sans inscription sur les listes, un citoyen ne peut pas voter, même s'il a le droit de vote. La mairie, qui organise les élections dans la commune et tient les listes électorales, cherche ainsi à renforcer la participation et donc la vitalité de la démocratie.

4) Pour convaincre, la mairie utilise plusieurs moyens (deux sont attendus) :

- une **personnalité très populaire chez les jeunes** : l'internaute Khaby Lame, célèbre sur les réseaux sociaux, qui reprend son geste habituel, les mains ouvertes, comme pour dire que c'est simple (le rappeur Drake figure sur une autre affiche de la campagne) ;
- un **slogan humoristique** qui reprend une expression connue de tous pendant l'épidémie de covid-19 : « LE MEILLEUR GESTE BARRIERE CONTRE L'ABSTENTION » ;
- un **moyen rapide et moderne de s'inscrire** : un QR code à scanner avec son téléphone, accompagné de la formule « FLASHEZ, c'est vite fait ! » ;
- une **mise en forme attrayante** : couleurs vives (violet, rose, orange), émoticône à lunettes noires, carte électorale mise en valeur dans les mains du personnage, date limite bien visible.

5) *Texte rédigé pour convaincre un ami (sans nom ni signature, pour respecter l'anonymat).*

> Tu hésites à aller voter ? Je comprends que tu puisses te dire que ta voix ne changera rien, mais laisse-moi t'expliquer pourquoi c'est important.
>
> D'abord, voter est un droit précieux. Il est affirmé dès la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, mais il n'a concerné toute la population qu'en 1944, quand les femmes l'ont enfin obtenu. Dans beaucoup de pays du monde, des citoyens se battent encore pour pouvoir voter librement. Grâce au vote, tu choisis tes représentants et tes gouvernants, du maire au président de la République, et tu peux même décider directement lors d'un référendum. Si tu ne votes pas, d'autres décideront à ta place des lois qui s'appliqueront à toi aussi.
>
> Mais voter est aussi un devoir civique, comme le rappelle la carte électorale : « Voter est un droit, c'est aussi un devoir civique ». En France, personne ne t'y oblige, contrairement à la Belgique, mais un citoyen a des responsabilités envers la société. Voter, c'est participer à la vie de la démocratie et à l'intérêt général, et donner leur légitimité aux élus. Une forte abstention affaiblit la démocratie : des élus choisis par peu d'électeurs représentent mal l'ensemble des citoyens. Et si aucun candidat ne te convient, tu peux voter blanc : c'est une façon d'exprimer ton opinion tout en accomplissant ton devoir.
>
> Alors, vérifie que tu es bien inscrit sur les listes électorales, et le jour de l'élection, viens avec moi au bureau de vote : ta voix compte autant que celle de n'importe quel autre citoyen.

> 💡 **Astuce.** La question demande de montrer les **deux** faces du vote : un droit (conquis, qui permet de choisir) **et** un devoir civique (participer à la démocratie, légitimer les élus). Adresse-toi directement à ton ami et réutilise les documents : la date de 1944, la phrase de la carte électorale, la campagne contre l'abstention.

Conseils pour le jour J

Tu as 2 heures pour 50 points : compte environ 40 minutes pour l'exercice 1, 50 minutes pour l'exercice 2 (dont 35 pour le développement construit et 10 pour la frise) et 25 minutes pour l'EMC, et garde 5 minutes pour

relire. L'annexe de la page 7 doit être rendue avec la copie, glissée à l'intérieur et sans aucun nom : la frise rapporte 6 points presque « gratuits » si tu connais tes repères, alors commence par elle si tu veux te rassurer.

En géographie, lis bien toute l'affiche, y compris les petits textes (dates, programme, logos) : les réponses aux questions 1 et 2 s'y trouvent. La question 5 est la plus rentable : fais deux ou trois paragraphes (cadre de vie, atouts économiques, acteurs) qui citent les deux documents et ajoutent tes connaissances. Dans le développement construit, ne raconte pas la vie politique (de Gaulle, les institutions) : le sujet porte sur la **société** (population, consommation, femmes, jeunes).

En EMC, les questions 1 et 2 se traitent avec des citations précises du document 1. Pour la question 5, écris un vrai texte adressé à ton ami, organisé en deux temps (le vote est un droit, puis c'est un devoir civique), avec au moins une date et une référence au document : c'est là que se jouent le plus de points.

Ce document est la propriété intellectuelle de Ben, professeur particulier (benprofparticulier.fr), protégée par le Code de la propriété intellectuelle (art. L. 111-1 et L. 122-4). Il est mis à disposition pour un usage personnel de révision. Toute reproduction, diffusion, mise en ligne ou revente, totale ou partielle, sans autorisation écrite est interdite et constitue une contrefaçon (art. L. 335-2).